

Nombre de  
membres en  
exercice

**25**

Présents et  
représentés

**24**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

### **SEANCE du 16 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre  
Le seize du mois de février à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au SILA (salle A. Janin) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date de mise  
en ligne

28 FÉVR.  
2024

Déposée en  
Préfecture le

27 FÉVR.  
2024

#### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

#### Avaient donné procuration

Gilles FRANÇOIS à Marc ROLLIN, Catherine MERCIER-GUYON à Christian ANSELME

#### Etait excusée

Charlotte JULIEN

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **ACQUISITION DU TÈNEMENT DE L'EX-RIE DES GLAISINS (ANNECY) - APPROBATION DU MONTANT DÉFINITIF DE L'ACQUISITION**

Par délibération n° DEL-2023-124 en date du 28 avril 2023, le Grand Annecy a décidé d'acquérir auprès de la Ville d'Annecy le tènement sur lequel est implanté le bâtiment qui hébergeait jusqu'au début de l'année 2021 le restaurant inter-entreprises (RIE) de la zone d'activités des Glaisins à Annecy-le-Vieux (commune d'Annecy) et qui comprend :

- un bâtiment de 1216,56 m<sup>2</sup> (ex RIE),
- un espace de stationnement et d'espaces verts attenant au bâtiment,
- une emprise naturelle de bois et taillis.

Le tènement d'une superficie totale de 15 149 m<sup>2</sup> est constitué des parcelles 011BR76 (9 442 m<sup>2</sup>) et 011BR77 (5 707 m<sup>2</sup>) dont 11 019 m<sup>2</sup> classés en UX et 4 130 m<sup>2</sup> classés en N (dont une partie en espace boisé classé).

Dans son avis en date du 28 février 2023, le service du Domaine avait estimé la valeur vénale de cet ensemble, selon la méthode de la récupération foncière, à 3 960 000 €.

Le Grand Annecy devant prendre en charge la déconstruction du bâtiment de l'ex-RIE une fois l'acquisition du tènement faite, il avait décidé par la délibération susmentionnée et en accord avec le vendeur, de déduire de ce prix le coût de démolition du bâtiment.

Il a donc mandaté un bureau d'études spécialisé qui a estimé le coût de déconstruction du bâtiment à environ 107 000 €.

La Ville d'Annecy ayant donné son accord sur ce montant, il convient donc d'ajuster le prix de la cession à 3 853 000 €.

Les sommes nécessaires à l'acquisition du tènement et à la démolition du bâtiment de l'ex-RIE ont été provisionnées dans le budget primitif 2024.

#### **LE BUREAU DECIDE :**

- d'acquérir le tènement composé de la parcelle 011BR76 (9442 m<sup>2</sup>) et 011BR77 (5707 m<sup>2</sup>), au prix de 3 853 000 € (prix fixé par le service du Domaine, déduction faite du coût estimé de la démolition du RIE),
- de dire que les frais et émoluments relatifs à l'élaboration et à la publication de l'acte authentique seront supportés par le Grand Annecy,
- d'autoriser la Présidente à signer ledit acte authentique, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 24

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.